

Renseignements sur les documents**Modifications apportées aux codes d'objet et de fonction**

Version 13

2022-2023

<u>Code de fonction</u>	<u>Description du code de fonction</u>	<u>Modification</u>	<u>Raison</u>
70-99	Acquisitions d'immobilisations	Ajout : Paragraphe décrivant la déclaration appropriée des dépenses de fonctionnement liées aux sources de financement des immobilisations.	Clarifier le suivi des dépenses de fonctionnement liées au financement des immobilisations
<u>Code d'article</u>	<u>Description du code d'article</u>	<u>Modification</u>	<u>Raison</u>
711	Pertes réalisées sur l'aliénation de devises	Ajout : Le code d'article 711 est ajouté.	Ajout d'un code d'article pour répondre aux exigences provinciales en matière de déclaration conformément à la nouvelle norme comptable (SP 2601).
712	Pertes réalisées sur l'aliénation de produits dérivés	Ajout : Le code d'article 712 est ajouté.	Ajout d'un code d'article pour répondre aux exigences provinciales en matière de déclaration conformément à la nouvelle norme comptable (SP 3050).
713	Pertes réalisées sur l'aliénation de placements de portefeuille	Ajout : Le code d'article 713 est ajouté.	Ajout d'un code d'article pour répondre aux exigences provinciales en matière de déclaration conformément à la nouvelle norme comptable (SP 3041).
714	Pertes réalisées sur la réduction de valeur des placements de portefeuille	Ajout : Le code d'article 714 est ajouté.	Ajout d'un code d'article pour répondre aux exigences provinciales en matière de déclaration conformément à la nouvelle norme comptable (SP 3041).

765	Charge de désactualisation	Ajout : Le code d'article 765 et la définition sont ajoutés.	Ajout d'un code d'article pour répondre aux exigences provinciales en matière de déclaration, afin de saisir la charge de désactualisation liée à la méthode de comptabilisation de l'actualisation des flux de trésorerie pour le passif au titre d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHSI).
766	Dépenses relatives aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	Ajout : Le code d'article 766 et la définition sont ajoutés.	Ajout d'un code d'article pour répondre aux exigences provinciales en matière de déclaration afin de saisir les articles portés aux dépenses relatifs aux OMHSI.
Code de programme	Description du code de programme	Modification	Raison
701	Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	Ajout : Le code de programme 701 est ajouté.	Lié à la mise en œuvre du chapitre SP 3280. Permettre aux conseils scolaires d'étiqueter les dépenses relatives aux OMHSI dans le tableau 10. Il peut également être utilisé pour étiqueter les recettes relatives aux OMHSI à l'aide de la fonction 08. Les conseils scolaires sont libres d'utiliser un code de programme différent dans leur propre système pour assurer le suivi des OMHSI, à condition d'en assurer le suivi séparément des articles non liés aux OMHSI (p. ex. l'amortissement).
Tableau 10		Modification	Raison
10	Autres	Ajout : Les codes d'article 711, 712, 713 et 714 sont ajoutés au tableau 10 sous la colonne 10 « Autres » aux lignes applicables à chaque type de dépense comme suit : 711- Enseignement (fonction 10-Manuels et fonction 55- Éducation permanente) 712- Installations pour les élèves (fonction 40- Opération des écoles et fonction 41- Entretien des écoles) 713 et 714- Administration du conseil (fonction 38- Finance) et Autres dépenses non liées aux opérations (fonction 59- Autres dépenses non reliées aux opérations)	Ajout d'un code d'article pour répondre aux exigences provinciales en matière de déclaration conformément aux nouvelles normes comptables.

13	Amortissement et pertes nettes – OMHS	<p>Ajout : Une nouvelle colonne 13 a été ajoutée pour saisir l’amortissement et les pertes nettes sur l’aliénation des obligations liées à la mise hors service d’immobilisations. Cette colonne comprend les codes d’article existants relatifs à l’amortissement et à la perte sur aliénation, qui doivent être utilisés conjointement avec un code de programme unique pour les OMHSI, soit le code de programme suggéré 701, soit un code qui s’intègre aux systèmes financiers existants des conseils. Des cellules ont été ouvertes sous chaque catégorie de dépenses afin de saisir ces montants.</p>	<p>Ajout d’une nouvelle colonne pour répondre aux exigences provinciales en matière de déclaration afin de saisir séparément les éléments relatifs aux OMHSI, à l’aide de nouveaux codes d’article et d’un nouveau code de programme.</p>
14	Charges de désactualisation et autres charges relatives aux OMHS	<p>Ajout : Une nouvelle colonne 14 a été ajoutée pour saisir les charges de désactualisation et autres charges relatives aux obligations liées à la mise hors service d’immobilisations. Cette colonne contient les nouveaux codes d’article 765 et 766, qui doivent être utilisés conjointement avec un code de programme unique pour les OMHSI, soit le code de programme suggéré 701, soit un code qui s’intègre aux systèmes financiers existants des conseils. Des cellules ont été ouvertes sous chaque catégorie de dépenses afin de saisir ces montants.</p>	<p>Ajout d’une nouvelle colonne pour répondre aux exigences provinciales en matière de déclaration afin de saisir séparément les éléments relatifs aux OMHSI, à l’aide de nouveaux codes d’article et d’un nouveau code de programme.</p>